

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux**  
*(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)*



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.

Je soussigné : MARTIN Elodie

représentant de la société Eco2NRJ

situé à :

Numéro		Voie	Le Pont de Chabestan		
Lieu-dit		Localité	CHABESTAN		
Code postal	05400	BP		Cedex	

Agissant en qualité de :

Diagnostiqueur DPE

**Atteste que :**

En date du : 07/07/2017

La société ou la personne : [REDACTED]

Adresse	[REDACTED]				
Code postal	[REDACTED]	Localité	[REDACTED]		

**Maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :**

Située à :

Adresse	[REDACTED]				
Code postal	[REDACTED]	Localité	[REDACTED]		

Référence(s) cadastrale(s) : [REDACTED]

Référence(s) du permis de construire : [REDACTED]

Date dépôt demande PC	[REDACTED]	Date du PC	[REDACTED]
-----------------------	------------	------------	------------

m'a confié la mission d'attester, à l'issue de l'achèvement des travaux, que la réglementation thermique a été prise en compte selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation.

La visite sur site a eu lieu le : 06/07/2017

La personne représentant la société délivrant la présente attestation récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

La société atteste de la prise en compte de la réglementation thermique	X
La société atteste d'irrégularités vis à vis de la prise en compte de la réglementation thermique	

## Bâtiment 1

### POSTES VERIFIES

#### Chapitre 1 : Données administratives

##### 1.1 - Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	193.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	156.51
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

##### 1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

#### Chapitre 2 : Exigences de résultat

##### 2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients $B_{bio}$ et $B_{bio_{max}}$ en nombre de points

$B_{bio}$ :	42.00	$B_{bio_{max}}$ :	81.10
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

##### 2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients $C_{ep}$ et $C_{ep_{max}}$ en $kWh_{EP}/(m^2.an)$

$C_{ep}$ :	46.70	$C_{ep_{max}}$ :	76.10
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

##### 2.3 Température intérieure conventionnelle en °C

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

#### Chapitre 3 : Exigences de moyen

##### 3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : **Mesure sur site**

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :	OUI
---	-----

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -



4.2 - Production de chaleur ou de froid (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire)

Nombre de générateurs	3
-----------------------	---

Type de générateur	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site
Poêle / insert	OUI
Générateur Electrique	OUI
Ballon base + appoint intégré	OUI

4.3 - Système de ventilation

Type de système de ventilation installé : Double flux

Autres cas :

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	OUI
---	-----

Dans le cas d'une extension ou d'une surélévation, la prise en compte est conforme à la fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » ? -

4.5 – Protections solaires

Présence de protections solaires	OUI
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	OUI

## **Chapitre 5 : Cas particuliers**

### **5.1 - Agrément Titre V**

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-

### **5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage**

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	NON
--	-----

**La personne ayant réalisé l'attestation :**

Le : 07/07/2017

Signature :



**ECO2NRJ**

Le Pont de Chabestan  
05400 CHABESTAN  
06-52-14-60-37  
EU RL au capital de 2600 €  
Siret : 793 648 718 00013

*Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.*